



**Centre d'Appui
Médiation de dettes
ASBL**

PROGRAMME DES FORMATIONS

2021 - 2022

PROGRAMMA OPLEIDINGEN

Avec le soutien de la Commission Communautaire Commune (COCOM) et de la Commission Communautaire Française (COCOF).
Met de steun van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie (GGC).

**Steunpunt
Schuldbemiddeling
VZW**



1. Formation de base à la médiation de dettes (10j)

Cette formation est destinée aux travailleurs/travailleuses sociaux/socials et juristes débutant au sein d'un service de médiation de dettes et vise à leur donner les connaissances de base essentielles à la pratique de la médiation de dettes.

Cette formation s'étend sur 10 jours, organisés comme suit :

JOURNÉE I : MÉTHODOLOGIE, DÉONTOLOGIE ET PREMIER ENTRETIEN

Catherine Jauquet, médiatrice de dettes et coordinatrice du service de médiation de dettes de l'ASBL Espace Social Télé-Service

JOURNÉE II : NOTIONS DE DROIT DES OBLIGATIONS

Sylvie Moreau, juriste au Centre d'Appui-Médiation de dettes

JOURNÉE III : ANALYSE DE DÉCOMPTES

Simon van der Bruggen, juriste au Centre d'Appui-Médiation de dettes

JOURNÉE IV : DETTES D'ÉNERGIE (AM) ET PRÉVENTION (PM)

Jan Willems coordinateur du SMD de Bruxelles

Anne-Marie Trivier et Denise Douin, responsables de projets en prévention du surendettement au Centre d'Appui- Médiation de dettes

JOURNÉE V : LES DETTES DE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Anne Defossez, juriste et directrice du Centre d'Appui - Médiation de dettes

JOURNÉE VI : LES SAISIES

(Simon van der Bruggen, juriste au Centre d'Appui - Médiation de dettes)

JOURNÉE VII : LES DETTES DU COUPLE (AM) ET LES DETTES SPÉCIFIQUES (PM)

Sylvie Moreau, juriste au Centre d'Appui - Médiation de dettes

JOURNÉE VIII : LES DETTES SPÉCIFIQUES SUITES (AM) ET LES DETTES DE L'INDÉPENDANT (PM)

Sylvie Moreau, juriste au centre d'Appui -Médiation de dettes

JOURNÉE IX : LE RÈGLEMENT COLLECTIF DE DETTES, LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF DE DETTES ET LA SURSÉANCE INDÉFINIE AU RECOUVREMENT DES DETTES

Gilles Bruneau, juriste au Centre d'Appui -Médiation de dettes

JOURNÉE X : EXERCICES PRATIQUES RÉCAPITULATIFS

Sylvie Moreau, juriste au Centre d'Appui - Médiation de dettes

Nombre de participants : maximum 15

Dates :

Lundi 15 novembre 2021 ; Mardi 16 novembre 2021 ; Mardi 23 novembre 2021 ; Lundi 29 novembre 2021 ; Mardi 7 décembre 2021 ; Lundi 13 décembre 2021 ; Vendredi 17 décembre 2021 ; Jeudi 23 décembre 2021 ; Jeudi 13 janvier 2022 ; vendredi 21 janvier 2022

Horaire : De 9h à 16h30

Lieu : Centre d'Appui ou autre salle (si les contraintes liées à la distanciation sociale l'exigent)

Prix : Voir bulletin d'inscription.

2. Comment aider les indépendants en difficultés ? Notions de base (1j)

Sylvie Moreau, juriste au Centre d'Appui

- ❖ Qu'est-ce qu'un indépendant ?
- ❖ Quel est le statut social de l'indépendant ?
- ❖ Quelles différences y a-t-il entre un indépendant en personne physique et une société ?
- ❖ Qu'est-ce qu'un dirigeant d'entreprise ?
- ❖ A quels types de dettes peut être confronté un indépendant ?
- ❖ Un indépendant peut-il avoir accès au RCD ?

Nombre de participants : maximum 15

Le nombre de personnes que nous acceptons pourrait être revu à la baisse en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Si les contraintes liées à la Covid ne permettent pas la présence d'au moins d'12 personnes, la formation aura lieu par webinaire (zoom)

Date :

Mardi 21 septembre 2021

Horaire : 9h à 16h30

Lieu : Centre d'Appui ou webinaire - ZOOM

Prix : Voir bulletin d'inscription.

3. Comment aider les indépendants en difficultés ? La faillite et l'utilisation de Regsol (½ j)

Jean-Pierre Riquet, Conseiller juridique et fiscal et juriste externe CED (centre des entreprises en difficulté) et **Lucille Bermond**, curatrice et avocate au barreau de Bruxelles

- ❖ Comprendre la procédure de faillite et ses implications concrètes pour le failli : descente de faillite, blocage des comptes, conséquences de la faillite sur les contrats en cours, reprise d'une activité après faillite, effacement, clôture, ...
- ❖ Comment introduire un aveu de faillite via Regsol ?

Cette formation d'une demi-journée est proposée à trois dates différentes pour permettre à un maximum de médiateurs, médiatrices de la suivre.

Nombre de participants : 20 par session

Dates :

Session1 : Mardi 19 octobre 2021

Session 2 : Jeudi 21 octobre 2021

Session 3 : Mardi 26 octobre 2021

Horaire : 9h30 à 12h30

Lieu : webinaire – ZOOM

Prix : Voir bulletin d'inscription

4. Comment aider les indépendants en difficultés ? La comptabilité des indépendants : quelques notions-clés (1/2 j)

Pierre Romain, expert-comptable

La crise sanitaire a fait exploser les dossiers des indépendants en difficultés. Le traitement d'un dossier implique non seulement d'avoir des connaissances sur les différents statuts sociaux de l'indépendant (et les procédures de faillite ou de réorganisation judiciaire, mais il est également important d'avoir quelques notions générales de comptabilité pour comprendre et anticiper certaines difficultés.

A l'aide d'exemples concrets, cette demi-journée de formation vous permettra de mieux percevoir les paramètres dont il faut tenir compte pour apprécier au plus juste les revenus « réels » d'un indépendant. Elle permettra également d'expliquer en quoi la tenue d'une comptabilité rigoureuse permet de prendre les bonnes décisions au moment opportun.

Nombre maximal de participants : NA

Date :

Mardi 30 novembre 2021

Horaire : 9h à 13h

Lieu : webinaire – ZOOM

Prix : Voir bulletin d'inscription

5. Actualités et questions choisies en règlement collectif de dettes (1/2j)

Sylvie Moreau et **Simon van der Bruggen**, juristes

Au cours de cette journée de formation conçue pour les médiateurs judiciaires, nous examinerons la jurisprudence et la doctrine récentes (arrêts rendus par la Cour de Cassation, la Cour constitutionnelle ainsi que les jugements et arrêts marquants des juridictions du travail), ainsi que les dernières nouveautés en matière de règlement collectif de dettes.

Nombre maximal de participants : 15

Le nombre de personnes que nous acceptons pourrait être revu à la baisse en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Si les contraintes liées à la Covid ne permettent pas la présence d'au moins d'12 personnes, la formation aura lieu par webinaire (zoom)

Date :

Mardi 14 septembre 2021

Horaire : 9h à 13h

Lieu : Centre d'Appui ou webinaire – ZOOM

Prix : Voir bulletin d'inscription

6. Le tarif légal et paraprofessionnel des huissiers de justice en matière de recouvrement judiciaire (1j)

Arnaud Galloy, juriste au Gils (groupement d'initiative de lutte contre le Surendettement)

Sur base d'exemples de décomptes et d'exploits d'huissier réels, le formateur passera en revue l'arrêté royal du 30 novembre 1976 fixant le tarif des actes accomplis par les huissiers de justice en matière civile et commerciale, ainsi que le tarif paraprofessionnel.

L'objectif de cette formation est de mieux comprendre la manière dont un huissier « facture » ses actes en recouvrement judiciaire, de repérer les postes problématiques et d'analyser les possibilités qui s'offrent au débiteur pour les contester.

Nombre maximal de participants : 15

Date :

Jeudi 7 octobre 2021

Horaire : 9h à 17h

Lieu : Centre d'Appui ou autre salle (si les contraintes liées à la distanciation sociale l'exigent)

Prix : Voir bulletin d'inscription

7. Comment mieux utiliser les ressources d'un groupe pour optimiser nos actions et interventions ? Ou le groupe comme moteur d'apprentissage et incubateur de bonnes idées...

3 modules **indépendants** de formation pour se sentir plus à l'aise avec les activités en groupe et y trouver des opportunités pour son travail de médiation.

En suivant 2 modules (le 1. et le 3. ou le 2. et le 3.), vous recevrez gratuitement un exemplaire de la « Valise Sesam, ouvre-moi ».

1. COMMENT ANIMER UN GROUPE ET GÉRER LES SITUATIONS DIFFICILES ? (2J)

Antonio Castronovo, psychologue, intervenant-dynamicien de groupes (C.D.G.A.I.)

Vous animez des groupes de parole ou de soutien, des ateliers de consom'acteurs, des séances d'informations collectives, des réunions de travail, etc. ? Cette formation est pour vous !

En deux journées, cette formation vous permettra de :

- ❖ Mieux comprendre les phénomènes groupaux tels que l'influence, le leadership, les rôles, les normes, ...
- ❖ Comprendre l'impact de l'animation sur la dynamique de groupes et vice versa.
- ❖ Développer davantage les compétences d'animateur (poser un cadre sécurisant, faciliter les échanges, poser des actes d'animations...) qui favorisent un climat positif.
- ❖ Permettre aux participants de relier les phénomènes expérimentés dans les mises en situation (et récoltés sur le terrain) à des concepts et modèles théoriques.

Nombre de participants : 15

Le nombre de personnes que nous acceptons pourrait être revu à la baisse en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Si les contraintes liées à la Covid ne permettent pas la présence d'au moins d'12 personnes, la formation sera annulée.

Dates :

Vendredi 22 octobre 2021
Jeudi 28 octobre 2021

Horaire : 9h à 16h

Lieu : Centre d'Appui

Prix : Voir bulletin d'inscription

2. COMMENT ENCOURAGER DES COMPORTEMENTS ET FAIRE CHANGER DES HABITUDES GRÂCE AU GROUPE (2J)

Sonia Bonkowski, intervenante-dynamicienne de groupes
(C.D.G.A.I.)

Ce n'est pas toujours facile d'encourager quelqu'un à changer d'habitudes de consommation ou à faire des économies d'énergie ! Il faut parfois chercher des pistes en s'appuyant sur la menace, sur l'autorité, sur les conséquences des actes, Mais il y a aussi l'appui du groupe qui peut être bien plus utile ... Apprendre en groupe, grâce au groupe peut devenir une expérience intéressante !

En 2 journées, cette formation vous permettra de :

- ❖ Faire de vos animations en groupe des moments d'apprentissage efficaces
- ❖ Créer et maintenir les conditions qui sont favorables à l'apprentissage en groupe
- ❖ Transmettre les informations oralement en évitant la surcharge cognitive des participants

- ❖ Construire des supports théoriques de formation
- ❖ Co-construire des savoirs avec les participants
- ❖ Evaluer les acquis

Nombre de participants : 15

Le nombre de personnes que nous acceptons pourrait être revu à la baisse en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Si les contraintes liées à la Covid ne permettent pas la présence d'au moins d'12 personnes, la formation sera annulée.

Dates :

Mardi 9 novembre 2021
Vendredi 12 novembre 2021 ;

Horaire : 9h à 16h

Lieu : Centre d'Appui

Prix : Voir bulletin d'inscription

3. LA « VALISE SESAM, OUVRE-MOI » OU LE MODE D'EMPLOI POUR DES ANIMATIONS CONSOM'ACTEURS AVEC DES GROUPES (1/2J)

Denise Douin et Anne-Marie Trivier, responsables de projets
en prévention du surendettement au CAMD

C'est l'occasion de mettre en pratique une situation d'apprentissage en groupe et de tester notre savoir-faire. La Valise Sesam permet d'aborder différentes thématiques tout en fournissant à l'animateur une fiche technique de préparation (mode d'emploi, temps de préparation, objectifs, matériel à prévoir, type d'échanges à proposer aux participants, ...), ainsi que des informations théoriques, des schémas et des références.

Nous passerons en revue :

- ❖ Les thèmes proposés : les valeurs, le budget, les crédits, le logement, la

- santé
- ❖ Les fiches techniques de l'animateur
- ❖ Les différents types d'apprentissage
- ❖ Les transpositions possibles dans votre pratique

Nombre de participants : 15

Le nombre de personnes que nous acceptons pourrait être revu à la baisse en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Si les contraintes liées à la Covid ne permettent pas la présence d'au moins d'12 personnes, la formation aura lieu par webinaire (zoom)

Dates :

Lundi 22 novembre 2021

Horaire : 9h à 12h30

Lieu : Centre d'Appui ou webinaire - ZOOM

Prix : Voir bulletin d'inscription

8. Comment trouver les failles d'un contrat de crédit à la consommation pour mieux négocier avec le prêteur ? (2,5j)

Anne Defossez, juriste et **Claire de Schaetzen**, économiste

Cette formation incontournable a pour objectif de vous faire acquérir les bons réflexes en matière de crédit, en vous fournissant une « **check list** » de questions à se poser avant toute négociation avec un prêteur.

La première journée, la formatrice passera en revue (check-list à l'appui) les dispositions qui protègent l'emprunteur, les sanctions qui s'appliquent au prêteur en cas de non-respect desdites dispositions, ce qu'il faut faire concrètement avant de négocier.

La deuxième journée est consacrée à des exercices pratiques.

La troisième demi-journée est consacrée à la vérification des décomptes des sommes réclamées par le prêteur.

Nombre de participants : 10

Le nombre de participants est limité à 10 personnes mais pourra être revu à la baisse en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Dates :

- ❖ Jeudi 18 novembre 2021, vendredi 19 novembre 2021 et lundi 22 novembre 2021

Horaire :

- ❖ 9h à 17h (18/11/2021 et 19/11/2021)
- ❖ 13h à 17h (22/11/2021)

Lieux :

- ❖ Centre d'Appui (18/11/2021 et 19/11/2021)
- ❖ Les Ateliers du Web (22/11/2021)

Prix : Voir bulletin d'inscription

9. Wat dient u te weten over consumentenkrediet om beter te kunnen onderhandelen met kredietgevers? (2d)

Claire de Schaetzen, economist

Om met een financiële instelling efficiënt te kunnen onderhandelen, moet je een diepgaande kennis van de wetgeving op het consumentenkrediet bezitten.

Deze opleiding laat je toe je kennis uit te breiden om optimaal te kunnen onderhandelen met een financiële instelling.

Na deze opleiding, zal je bekwaam zijn afrekeningen te controleren, belangrijke vastgestelde misbruiken te herkennen, simulaties te maken om te berekenen wanneer een afbetalingsplan een einde zal nemen en de juiste juridische argumenten te gebruiken om de gegrondheid van de verbintenissen na te gaan.

Je leert er ook hoe de door het Steunpunt ontwikkelde tools te gebruiken: Excel-programma van berekeningen, checklist, modelbrieven en voorbeelden.

Aantal deelnemers: 10

Het aantal deelnemers is beperkt tot 10 personen, maar kan worden verminderd afhankelijk van de ontwikkeling van de gezondheidssituatie.

Datum :

Woensdag 1 juni 2022 ; woensdag 8 juni 2022

Opleidingsuren : van 9u tot 16u30

Prijs: Zie inschrijvingsformulier

Plaats: Steunpunt

10. Tout comprendre aux décomptes du SECAL (1/2 jour)

SPF Finances

En une demi-journée, la formation abordera la problématique des dettes du SECAL (explication des décomptes, calcul des frais et des intérêts, etc) et de leur recouvrement par les teams recouvrement locaux.

Nombre maximal de participants : 18

Le nombre de personnes que nous acceptons pourrait être revu à la baisse en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Si les contraintes liées à la Covid ne permettent pas la présence d'au moins d'12 personnes, la formation aura lieu par webinar (zoom)

Date :

1^{er} trimestre 2022 (date à convenir avec l'Administration)

Horaire : 9h à 13h

Lieu : Centre d'appui ou webinar - ZOOM

Prix : voir bulletin d'inscription.

11. Tout comprendre aux décomptes des amendes pénales (1/2 jour)

SPF Finances

En une demi-journée, la formation abordera la problématique des dettes d'amendes pénales (explication des décomptes, calcul des frais de justice, prescription, etc.) et de leur recouvrement.

Nombre maximal de participants : 18

Le nombre de personnes que nous acceptons pourrait être revu à la baisse en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Si les contraintes liées à la Covid ne permettent pas la présence d'au moins d'12 personnes, la formation aura lieu par webinaire (zoom)

Date :

1^{er} trimestre 2022 (date à convenir avec l'Administration)

Horaire : 9h à 13h

Lieu : Centre d'appui ou webinaire - ZOOM

Prix : voir bulletin d'inscription.

12. Succession et médiation : les bons réflexes du médiateur (1j)

Sylvie Moreau, juriste

L'objectif de cette formation est de fournir aux médiateurs de dettes une check-list de questions à se poser pour « appréhender » les conséquences d'un décès dans un dossier de médiation de dettes.

Il peut s'agir du décès de la personne suivie (en médiation amiable ou en RCD), mais aussi celui d'une personne proche de cette dernière dont elle est héritière. Il s'agit dès lors de savoir ce qu'il y a lieu de faire :

- ❖ Accepter, renoncer ou accepter sous bénéfice d'inventaire ?
- ❖ Quid en présence d'enfants mineurs ?
- ❖ Quid du conjoint survivant et des anciennes dettes communes ?
- ❖ Quid des frais de dernières maladies ?
- ❖ Quid en présence d'un immeuble ?
- ❖ Quelle incidence sur le RCD ?

Axée sur la pratique de la médiation de dettes, cette journée de formation s'appuiera sur des questions pratiques, qui serviront de base à la construction d'une check-list, transposable à tous les dossiers de médiation.

Nombre maximal de participants : 18

Le nombre de personnes que nous acceptons pourrait être revu à la baisse en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Si les contraintes liées à la Covid ne permettent pas la présence d'au moins d'12 personnes, la formation aura lieu par webinaire (zoom)

Date : Jeudi 5 mai 2022

Horaire : 9h à 16h30

Lieu : Centre d'appui ou webinaire - ZOOM

Prix : voir bulletin d'inscription

13. La saisie arrêt exécution (1/2 j)

Simon Van der Bruggen, juriste

- ❖ Qu'est-ce que la saisie arrêt ? sur quoi peut-elle porter ?
- ❖ Quelles sont les différences entre la saisie arrêt faite par un huissier de justice et celle faite par le SPF Finances ?
- ❖ Pourquoi une saisie arrêt dure-t-elle si longtemps ?
- ❖ Comment prend fin la saisie-arrêt ?
- ❖ Qu'est-ce que la procédure de répartition par contribution ?

Nombre de participants : 18

Le nombre de personnes que nous acceptons pourrait être revu à la baisse en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Si les contraintes liées à la Covid ne permettent pas la présence d'au moins d'12 personnes, la formation aura lieu par webinaire (zoom)

Dates :

Jeudi 31 mars 2022

Horaire : 9h à 12h30

Lieu : Centre d'Appui ou webinaire - ZOOM

Prix : Voir bulletin d'inscription

14. Comment bien rédiger une requête en RCD ? (1j)

Gilles Bruneau, juriste et **Sarah Vandamme**, médiatrice de dettes

Les objectifs de cette formation sont de passer en revue toute la requête et d'attirer l'attention des participant·e·s sur les points spécifiques susceptibles de poser problème et donner lieu à des demandes d'informations complémentaires. La formation sera également l'occasion d'aborder la question générale de l'opportunité d'introduire un RCD en fonction des circonstances de chaque cas.

- ❖ Comment faire lorsque les requérants sont mariés et ont des dettes à la fois propres et/ou communes ?
- ❖ Comment distinguer pour chaque dette, le créancier originaire, du mandataire, du cessionnaire ?
- ❖ Comment indiquer qu'une dette est contestée ou de manière plus générale marquer des réserves dans la requête par rapport à l'une ou l'autre dette ?
- ❖ Lorsque le médié est propriétaire d'un immeuble, quels renseignements fournir ?
- ❖ Lorsque le médié est copropriétaire d'un immeuble ou d'une part indivise dans un immeuble, quels éléments indiquer ?

Nombre maximal de participants : 18

Le nombre de personnes que nous acceptons pourrait être revu à la baisse en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Si les contraintes liées à la Covid ne permettent pas la présence d'au moins d'12 personnes, la formation aura lieu par webinaire (zoom)

Date :

Jeudi 17 février 2022

Horaire : De 9h à 17h

Lieu : Centre d'Appui ou webinaire ZOOM

Prix : Voir bulletin d'inscription

15. Comment accompagner au mieux la personne en RCD en tant que médiateur amiable ? (1j)

Gilles Bruneau, juriste

Votre bénéficiaire s'est vu refuser l'accès au règlement collectif de dettes, il a été révoqué, il s'est vu rejeter de la procédure, il a fait une demande de budget exceptionnel qui lui a été refusée, sa demande de remplacement de médiateur a été refusée, il n'est pas d'accord avec le plan judiciaire qui a été imposé, il n'est pas d'accord avec le pécule qui a été fixé, il ne parvient pas à communiquer avec le médiateur judiciaire ? Il ne reçoit pas le rapport annuel, il est convoqué à une audience et ne sait pas que faire ?

Cette journée de formation vise à anticiper les difficultés qui peuvent entraver le bon déroulement d'une procédure de règlement collectif de dettes et la manière dont on peut les résoudre, notamment en expliquant les recours possibles auprès du tribunal du travail.

Nombre maximal de participants : 18

Le nombre de personnes que nous acceptons pourrait être revu à la baisse en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Si les contraintes liées à la Covid ne permettent pas la présence d'au moins d'12 personnes, la formation aura lieu par webinaire (zoom)

Date :

Vendredi 20 mai 2022

Horaire : De 9h à 17h

Lieu : Centre d'Appui ou webinaire - ZOOM

Prix : Voir bulletin d'inscription

16. Comment faciliter la « prise en mains » de son budget par la personne ? (1j)

Anne Marie Trivier et Denise Douin, animatrices en prévention

Etablir le budget réaliste de la personne semble être une des étapes importantes de la médiation de dettes. Faire cette photographie instantanée des besoins, des entrées et des sorties, calculer si un disponible est possible à long terme, vérifier et rétablir l'équilibre ... parfois c'est simple et rapide, parfois c'est plus laborieux !

Encore faut-il que la personne participe à ce travail de fouilles, d'excavations et de mises à jour ! Et cela, tout en sachant qu'il n'existe pas une seule méthode tant pour le professionnel que pour la personne ...

C'est pourquoi nous vous offrons la possibilité de découvrir au cours de cette journée de formations différents outils facilitateurs :

1) La Boîte à outils de mon budget

Cet outil a pour objectif de permettre aux personnes aidées de mieux repérer, organiser, anticiper et suivre au jour le jour leurs dépenses. Facture trimestrielle, domiciliation, plan de paiement, facture de régularisation, ... il faut arriver à organiser le tout et à se sentir tranquille ! La Bào contient différents supports qui vont permettre de rendre visible cette organisation. Faire des calculs, faire des check-lists, classer ses documents importants, ... autant de tâches rébarbatives qui peuvent devenir rassurantes !

2) Le Kitàmoi

Le budget n'est bien souvent qu'un élément de la prise en charge d'un dossier et d'une situation de surendettement. Au cœur du problème, il y a une personne, une histoire, une famille, des événements, un rythme de vie, des savoir-faire et des craintes. Le *Kitàmoi* est là pour faciliter la (re)prise en mains de sa situation à travers son budget. Il s'agit, dans cette perspective, de *l'outil de la personne*, la valise qui lui appartient et avec

laquelle elle évolue tout au long de son parcours en médiation de dettes/guidance budgétaire. Les informations, les chiffres et les schémas qui y sont rassemblés peuvent être partagés avec le professionnel, faciliter l'accompagnement et évoluer au cours du temps et des solutions trouvées.

3) L'application « *Price of reality* »

Ou comment « jouer » avec un budget qui n'est pas le nôtre, tout en envisageant différents scénarios et en analysant les effets et conséquences des choix qui sont faits au fur et à mesure. Cette application a été conçue par des étudiants de la Haute Ecole Leonard de Vinci pour adapter la « Galette de blé » sous forme moderne et tout aussi ludique. A partir de plusieurs types de revenus et compositions de famille, l'activité se développe en proposant des choix d'achat et de paiements de factures. Le solde disponible est recalculé à chaque décision et il est donc possible d'ajuster ses choix en fonction de l'évolution du budget en mains.

A découvrir comme alternative et comme supports à des « prises de conscience » parfois bien utiles !

« Je n'ai pas vu le temps passer ! » ; « Cette formation va me servir pour créer mes propres outils » ; « Les échanges entre les formatrices et les autres participants sont très enrichissants et sources d'idées nouvelles »

Nombre maximal de participants : 18

Le nombre de personnes que nous acceptons pourrait être revu à la baisse en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Si les contraintes liées à la Covid ne permettent pas la présence d'au moins d'12 personnes, la formation aura lieu par webinaire (zoom)

Date :

Mercredi 15 juin 2022

Horaire : De 9h à 17h

Lieu : Centre d'Appui ou webinaire - ZOOM

Prix : Voir bulletin d'inscription

17. Les différents titres de séjour et les aides sociales auxquelles ils donnent droit (1j)

ADDE, association pour le droit des étrangers

En tant que médiateurs, vous êtes parfois confrontés à des situations de surendettement impliquant une personne disposant d'un titre de séjour précaire ou temporaire voire n'ayant pas de titre de séjour.

Vous devez également traiter de situations où une personne avec un titre de séjour régulier, souhaite faire venir sa famille en Belgique, par le biais du regroupement familial. Quelles sont, alors, les incidences du RCD ou de la médiation amiable dans la procédure de regroupement familial ?

De manière plus générale, vous êtes nombreux à vous interroger sur les différents types de séjours et les aides qui peuvent en découler ou ... pas et sur les démarches qui peuvent être entreprises sans risque de fragiliser le titre de séjour ou son renouvellement.

Nous vous proposons dès lors une formation dont l'objectif est de vous donner quelques notions clés en matière de droit des étrangers afin de :

- ❖ Identifier correctement le statut des personnes étrangères ;
- ❖ Les orienter vers les services adéquats compte tenu de la problématique en jeu ;
- ❖ Eviter de leur donner des informations qui pourraient mettre en péril leur droit au séjour ;
- ❖ Repérer les aides disponibles en fonction du statut des personnes.

Nombre de participants : 18

Le nombre de personnes que nous acceptons pourrait être revu à la baisse en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Si les contraintes liées à

la Covid ne permettent pas la présence d'au moins d'12 personnes, la formation aura lieu par webinaire (zoom)

Date :

Février 2022 (la date exacte sera communiquée courant du mois de septembre)

Horaire : 9h à 17h

Lieu : Centre d'Appui ou webinaire - ZOOM

Prix : Voir bulletin d'inscription

18. Le recouvrement des dettes fiscales à charges des (ex) conjoints et des (ex) cohabitants légaux (1/2j)

Sylvie Moreau, juriste

Dans quelle mesure est-on tenu au paiement de l'impôt de son conjoint ou de son ex ? Quelles sont les prérogatives de l'Administration fiscale dans cette matière. Quelles nouveautés apporte le Code de recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales en la matière ?

Un demi jour pour faire le point sur ces questions qui reviennent très régulièrement dans vos dossiers....

Nombre de participants : 18

Le nombre de personnes pourrait être revu à la baisse en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Si les contraintes liées à la Covid ne permettent pas la présence d'au moins d'12 personnes, la formation aura lieu par webinaire (zoom).

Date :

Vendredi 22 avril 2022

Horaire : 9h à 12h30

Lieu : Centre d'Appui ou webinaire - ZOOM

Prix: Voir bulletin d'inscription

19. Comment accompagner les personnes souffrant d'assuétudes ? (2 x ½ j)

François Mertens, psychologue à l'asbl Le Pélican

- ❖ Comment aider une personne lorsqu'elle souffre d'assuétudes, notamment aux jeux ou à l'alcool ?
- ❖ Une médiation de dettes est-elle possible ?
- ❖ Quels sont les mécanismes psycho-sociaux sous-jacents à ces problématiques ?
- ❖ Existe-t'il des outils concrets d'intervention psycho-sociale et de réorientation pour la personne souffrant d'addiction et pour ses proches ?
- ❖ Comment gérer l'agressivité ou la violence dont font preuve parfois les personnes souffrant d'addictions ?

Alternant théorie et cas pratiques, cette formation de deux 1/2 jours répondra à ces questions.

Nombre maximal de participants : 15

Le nombre de personnes pourrait être revu à la baisse en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Si les contraintes liées à la Covid ne permettent pas la présence d'au moins d'12 personnes, la formation aura lieu par webinaire (zoom).

Dates :

Lundi 14 mars 2022 (addiction aux jeux)
Mardi 15 mars 2022 (addiction à l'alcool)

Horaire : 9h à 13h

Lieu : Centre d'Appui ou webinaire - ZOOM

Prix : Voir bulletin d'inscription

NOS CONDITIONS GENERALES

Prix :

Le prix comprend la participation aux travaux, les documents ou syllabus, des boissons et un sandwich (uniquement pour les journées complètes).

Lorsque la formation dure plusieurs jours, le prix est payable pour le cycle complet et ne peut être scindé.

Le prix est variable :

Pour les travailleurs des services de médiation de dettes agréés de la région de Bruxelles-Capitale :

35 euros la demi-journée – 70 euros la journée complète.

Pour les travailleurs du secteur non marchand ou assimilé (c'est-à-dire les services de médiation de dettes de la Région wallonne et de la Région flamande, les CPAS, les asbl, les services publics, les entreprises publiques) et pour les demandeurs d'emploi :

45 euros la demi-journée - 90 euros la journée complète.

Pour les travailleurs des entreprises privées, les avocats, huissiers, notaires, etc. :

65 euros la demi-journée – 130 euros la journée complète.

Inscription :

Vous pouvez vous inscrire :

- ✓ Par fax : 02/217.88.07
- ✓ Par courrier : l'asbl Centre d'Appui- Médiation de dettes, Boulevard du Jubilé 155 à 1080 Bruxelles
- ✓ Par courriel à info@mediationdedettes.be
- ✓ Via le site www.mediationdedettes.be

Les formations organisées grâce au soutien de la Cocom et de la Cocof sont

destinées en priorité aux services agréés ou en voie d'agrément. Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre chronologique de réception au Centre d'Appui.

Les places laissées vacantes par les services agréés seront ensuite attribuées à toute personne intéressée en fonction de sa date d'inscription.

Mesures SARS CoV 2 (COVID-19) : Les formations programmées en 2021 sont limitées, sauf exception, à 15 participants. Si la situation sanitaire venait à se dégrader, le Centre d'appui est en droit de limiter encore davantage le nombre de participants présents.

Si les contraintes liées à la pandémie ne permettent pas la présence d'au moins 12 personnes en présentiel, la formation sera organisée de préférence sous la forme d'un webinaire (si elle s'y prête) ou annulée.

La formation de base sera organisée en présentiel, le cas échéant dans une salle « externe » à celle du centre d'appui.

Confirmation de l'inscription :

Dès que le nombre minimum de participants est atteint, l'asbl Centre d'Appui – Médiation de dettes enverra, par mail, aux personnes inscrites une confirmation d'inscription ainsi que les renseignements pratiques sur la formation.

Hormis pour les services de médiation de dettes agréés, l'inscription n'est définitive qu'après réception du paiement.

Annulation :

L'asbl Centre d'Appui – Médiation de dettes se réserve le droit de modifier les dates et lieu d'une formation, ainsi que d'annuler celles qui manqueraient de participants. Les participants seront avertis et auront la possibilité d'annuler leur inscription et de demander remboursement du paiement effectué.

Mesures SARS CoV 2 (COVID-19) : l'Asbl Centre d'Appui-Médiation de dettes se réserve le droit d'annuler les formations si les conditions

sanitaires se dégradent et ne permettent plus de se réunir. Si la formation s'y prête (voir détails dans le programme des formations), elle sera organisée virtuellement, via l'application ZOOM.

Paiement :

Nous vous remercions de bien vouloir effectuer le paiement sur le compte de l'asbl Centre d'Appui – Médiation dans les 10 jours de la réception de la facture.

Désistement des participants :

Les désistements doivent nous être communiqués par écrit (courrier, fax mail) ou par téléphone suivis d'une confirmation écrite.

En cas de désistement plus de 30 jours avant le début de la formation, un forfait de 15,00 euros pour frais administratifs sera facturé par l'asbl Centre d'Appui – Médiation de dettes. Au-delà de ces 30 jours et jusqu'au jour de formation, la somme totale reste due.

Un participant empêché peut toutefois envoyer un autre participant en lieu et place du participant qui se désiste.

Mesures SARS CoV 2 (Covid 19) : Le centre d'Appui se réserve le droit de refuser l'accès à la salle de formation aux participants qui présentent des symptômes liés au SARS CoV-2 (Covid 19). En dépit de cette exclusion, le prix de la formation reste dû.

Mesures sanitaires

Toute personne participant à une formation devra se conformer aux consignes sanitaires en vigueur au jour de la formation. Les personnes ne respectant pas ces consignes seront immédiatement exclues du centre. Le prix de la formation reste dû.

Les formations seront organisées de manière à ce que les mesures sanitaires soient scrupuleusement respectées, au regard, entre autres, de la taille des locaux.

Attestation de participation à la formation de base :

Au début de chaque journée de formation, la liste des participants présents sera complétée. Cette liste de présence servira de base à l'envoi de l'attestation de participation. En cas de désistement ou d'absence lors des journées de formation prévues, nous ne pourrons délivrer qu'une attestation provisoire de formation mentionnant l'obligation de suivre la ou les journées manquantes dans le courant des 24 mois suivants.

Nous nous verrons dans l'obligation de facturer 25 euros par journée de rattrapage.

Protection des données personnelles :

Le Centre d'Appui – Médiation de dettes asbl respecte la législation sur la protection de la vie privée. Les données récoltées dans notre formulaire d'inscription sont nécessaires à l'exécution du service que vous demandez (notamment pour pouvoir vous confirmer votre inscription, vous envoyer une facture ou une attestation de suivi). Elles ne sont utilisées qu'en fonction de ce service et ne sont conservées que le temps nécessaire à l'exécution correcte de ce service.

Par ailleurs, sauf si vous vous opposez à cette utilisation, nous utiliserons également votre adresse mail pour vous informer des activités du Centre d'Appui (formations, séances d'information RCD, conférences, colloques, etc.) et des actualités relatives à la médiation de dettes. Il vous est, bien évidemment, possible à tout moment de vous désinscrire de cette infolettre. Nous ne communiquons jamais vos coordonnées à des tiers à des fins commerciales. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre page internet "Protection de la vie privée" à cet effet.

Vous pouvez également toujours demander à consulter, modifier ou supprimer vos données. Si vous avez des questions à ce sujet, contactez : info@mediationdedettes.be

ONZE ALGEMENE VOORWAARDEN

De prijs:

De prijs bevat de deelname aan de cursus, de documenten of syllabus, dranken en een sandwich (uitsluitend in geval van volledige dagen).

Wanneer de opleiding méér dan 1 dag duurt, is de prijs betaalbaar voor de volledige cyclus en mag niet opgesplitst worden.

De prijs is verschillend:

Voor de werkers van de erkende diensten schuldbemiddeling van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest:

35 euro voor een halve dag - 70 euro per volledige dag.

Voor de werkers in de non-profit sector of gelijkwaardig (de diensten schuldbemiddeling van het Waalse en Vlaamse Gewest, OCMW's, Vzw's, openbare diensten, openbare bedrijven ...) en voor werkzoekenden:

45 euro voor een halve dag - 90 euro per volledige dag.

Voor werkers van privébedrijven, advocaten, deurwaarders, notarissen, enz.:

65 euro voor een halve dag - 130 euro per volledige dag.

Inschrijving:

U kunt u inschrijven:

- ✓ Per fax: 02/217.88.07
- ✓ Per post: VZW Steunpunt-Schuldbemiddeling, Jubelfeestlaan 155 te 1080 Brussel
- ✓ Per e-mail: info@steunpuntschuldbemiddeling.be
- ✓ Via de website: www.steunpuntschuldbemiddeling.be

De opleidingen worden met de steun van de GGC en de Cocof georganiseerd. Ze zijn als eerste bestemd voor erkende diensten of diensten die een aanvraag om erkenning hebben ingediend. Aangezien het aantal deelnemers beperkt is, worden de inschrijvingen chronologisch geregistreerd volgens ontvangst

door het Steunpunt. De plaatsen die door de erkende diensten niet gebruikt zijn zullen toegekend worden aan iedere geïnteresseerde persoon in functie van zijn inschrijvingsdatum.

SARS CoV-2 (COVID 19): Om de veiligheidsafstanden die wegens de SARS CoV 2 (COVID-19) pandemie zijn opgelegd te respecteren, zijn de in 2021 geplande opleidingen beperkt tot 15 deelnemers met enkele uitzonderingen.

Indien de gezondheidstoestand verslechtert, heeft het Steunpunt het recht het aantal aanwezige deelnemers verder te beperken. Als de opgelegde maatregelen ons niet toelaten om minimum 12 personen te ontvangen zal de opleiding als webinar worden georganiseerd (indien mogelijk) of worden geannuleerd.

De basisopleiding zal face-to-face worden georganiseerd, zo nodig in een zaal "buiten" het Steunpunt.

Bevestiging van de inschrijving:

Zodra het minimum aantal deelnemers bereikt is, zal het Steunpunt-Schuldbemiddeling een inschrijvingsbevestiging naar de deelnemers zenden samen met alle praktische inlichtingen over de opleiding.

Behalve voor de erkende diensten schuldbemiddeling zal de inschrijving slechts na ontvangst van de betaling definitief zijn.

Annulatie:

De vzw Steunpunt-Schuldbemiddeling houdt zich het recht voor om de data en plaats van de opleiding te wijzigen alsook opleidingen te annuleren indien er te weinig deelnemers zijn.

De deelnemers zullen hiervan verwittigd worden en zullen de mogelijkheid hebben hun inschrijving te annuleren en de terugbetaling ervan te vragen.

SARS CoV -2 (Covid 19): Het Steunpunt behoudt zich het recht voor om de opleidingen te annuleren als de sanitaire omstandigheden verslechteren en de vergaderingen niet meer mogelijk zijn. Als de opleiding zich daartoe leent (zie details in het programma), zal deze virtueel worden georganiseerd, via de ZOOM-applicatie.

Betaling:

Gelieve de betaling op onze bankrekening binnen de 10 dagen na ontvangst van de factuur uit te voeren.

Annuleringsvoorwaarden:

Annulering moet schriftelijk (post, fax, mail) of telefonisch gebeuren. In dit geval moet een schriftelijke bevestiging volgen.

Bij annulering tot 30 dagen voor het begin van de opleiding, zal een forfaitaire vergoeding van 15,00 euro aangerekend worden door de Vzw Steunpunt-Schuldbemiddeling voor administratieve kosten.

Minder dan 30 dagen vóór de cursusaanvang blijft het totaal bedrag verschuldigd.

Een ingeschreven deelnemer mag zich wel door een andere persoon laten vervangen.

SARS CoV-2 (Covid 19): Het Steunpunt behoudt zich het recht voor om deelnemers die symptomen in verband met SARS CoV-2 (Covid 19) vertonen de toegang tot de opleidingsruimte te ontzeggen. Ondanks deze uitsluiting blijven de kosten van de opleiding verschuldigd.

Sanitaire maatregelen

Alle deelnemers aan een opleiding moeten zich houden aan de gezondheidsvoorschriften die op de dag van de opleiding van kracht zijn. Wie zich niet aan deze instructies houdt, wordt onmiddellijk uit het Steunpunt gestuurd. De kosten van de opleiding blijven verschuldigd.

De opleidingen zullen zo worden georganiseerd dat de sanitaire maatregelen strikt worden nageleefd, onder meer met betrekking tot de grootte van de zalen.

Attest van deelname aan de basisopleiding

Bij het begin van iedere opleidingsdag zal de lijst van de aanwezige deelnemers ingevuld worden. Deze lijst zal als basis dienen voor het verzenden van het attest van deelname.

In geval van annulering of afwezigheid, zullen we slechts een voorlopig attest opstellen, waarop vermeld staat dat de dag(en) van afwezigheid in de 24 maanden ingehaald moeten worden.

Deze inhaaldag(en) zal (zullen) aan 25 €/per dag gefactureerd worden.

Bescherming van de persoonlijke levenssfeer

Onze vereniging respecteert de wetgeving inzake de bescherming van de persoonlijke levenssfeer. De gegevens die met behulp van dit inschrijvingsformulier worden verzameld, zijn noodzakelijk voor de uitvoering van de dienst die u aanvraagt (meer bepaald om uw inschrijving te kunnen bevestigen, u een factuur te kunnen sturen of u een opleidingsattest te kunnen bezorgen). De gegevens worden alleen in functie van deze dienstverlening gebruikt en worden maar zolang bewaard als nodig is voor de correcte uitvoering van deze dienst.

Daarnaast zullen we, tenzij u zich daartegen verzet, uw e-mailadres eveneens gebruiken om u te informeren over de activiteiten van het Steunpunt (opleidingen, informatiesessies over de collectieve schuldenregeling, conferenties, colloquia, enz.) en over actuele ontwikkelingen op het gebied van schuldbemiddeling. Het spreekt vanzelf dat u te allen tijde de mogelijkheid heeft om zich uit te schrijven van deze nieuwsbrief.

Uw gegevens worden nooit voor commerciële doeleinden verstrekt aan derden.

Voor meer informatie verwijzen we graag naar de pagina "Bescherming van de persoonlijke levenssfeer" op onze website.

U kunt bovendien te allen tijde vragen om uw gegevens te raadplegen, te wijzigen of te wissen. Als u hierover vragen heeft, gelieve contact op te nemen met: info@steunpuntschuldbemiddeling.be

BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer par courrier : Centre d'Appui-Bld du Jubilé 153 1080 Bruxelles ou par fax au 02/217.88.07 ou par mail (scan) à info@mediationdedettes.be. Un bulletin par personne.

NOM DU PARTICIPANT :

INSTITUTION:.....

FONCTION:.....

ADRESSE DE L'INSTITUTION:

.....

ADRESSE DE FACTURATION (si différente) :.....

.....

TEL :.....

EMAIL :.....

Je certifie appartenir à la catégorie suivante (cochez la case appropriée) :

Catégorie 1 : travailleur dans un service de médiation de dettes agréé de la Région de Bruxelles-Capitale.

Catégorie 2 : travailleur du secteur non marchand ou assimilé (les services de médiation de dettes de la région wallonne et de la Région flamande, les CPAS, les asbl, les services publics, les entreprises publiques) ou demandeur d'emploi.

Catégorie 3 : travailleur dans une entreprise privée, avocat, huissier, notaire, etc.

Je souhaite m'inscrire à la formation (entourez le prix des formations choisies) :

Formations	CAT 1 (en €)	CAT 2 (en €)	CAT 3 (en €)
Formation de base à la médiation de dettes (10j)	700	900	1300
Comment aider les indépendants en difficultés ? Notions de base (1j)	70	90	130
Comment aider les indépendants en difficultés ? La faillite et l'utilisation de Regsol (1/2j)	35	45	65
Comment aider les indépendants en difficultés ? La comptabilité : quelques notions-clé (1/2 j)	35	45	65
Actualités et questions choisies en règlement collectif de dettes (1/2j)	35	45	65
Le tarif légal et paraprofessionnel des huissiers de justice en matière de recouvrement judiciaire (1j)	70	90	130
Comment animer un groupe et gérer les situations difficiles ? (2j)	140	180	260
Comment encourager des comportements et faire changer des habitudes grâce au groupe (2j)	140	180	260
La « Valise Sesam ouvre moi » ... (1/2 j)	35	45	65
Comment trouver les failles d'un contrat de crédit à la consommation pour mieux négocier avec le prêteur ? (2,5j)	175	225	325
Wat dient u te weten over consumentenkrediet om beter te kunnen onderhandelen met kredietgevers ? (2j)	140	180	260
Tout comprendre au décompte du « SECAL » (1/2 j)	35	45	65
Tout comprendre au décompte des « Amendes pénales » (1/2j)	35	45	65
Succession et médiation : les bons réflexes (1j)	70	90	130

Formations	CAT 1 (en €)	CAT 2 (en €)	CAT 3 (en €)
La saisie arrêt exécution (1/2 j)	35	45	65
Comment bien rédiger une requête en RCD (1j)	70	90	130
Comment accompagner au mieux une personne en RCD en tant que médiateur amiable (1j)	70	90	130
Comment faciliter la prise en main de son budget par la personne (1j)	70	90	130
Les différents titres de séjour et les aides sociales auxquelles ils donnent droit (1j)	70	90	130
Le recouvrement des dettes fiscales à charge des (ex) conjoints et (ex) cohabitants légaux (1/2 j)	35	45	65
Comment accompagner les personnes souffrant d'assuétudes ?			
- Addiction aux jeux	35	45	65
- Addiction à l'alcool	35	45	65

Je m'engage à payer la somme totale de € sur le compte de l'ASBL Centre d'Appui dès réception de la facture et marque mon accord sur les conditions générales reproduites ci-avant.

Protection de la vie privée :

Le CAMD respecte la législation sur la protection de la vie privée. Les données récoltées dans ce formulaire d'inscription sont nécessaires à l'exécution du service que vous demandez (notamment pour pouvoir vous confirmer votre inscription, vous envoyer une facture ou une attestation de suivi). Elles ne sont utilisées qu'en fonction de ce service et ne sont conservées que le temps nécessaire à l'exécution correcte de ce service.

Par ailleurs, sauf si vous vous opposez ci-dessous à cette utilisation, nous utiliserons également votre adresse mail pour vous informer des activités du Centre d'Appui (formations, séances d'information RCD, conférences, colloques, etc.) et des actualités relatives à la médiation de dettes. Il vous est, bien évidemment, possible à tout moment de vous désinscrire de cette infolettre. Nous ne communiquons jamais vos coordonnées à des tiers à des fins commerciales. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre page internet "Protection de la vie privée" à cet effet. Vous pouvez également toujours demander à consulter, modifier ou supprimer vos données. Si vous avez des questions à ce sujet, contactez : info@mediationdedettes.be.

Non, je ne souhaite pas être tenu au courant par mail des activités du Centre d'Appui Médiation de Dettes (formations, séances d'information RCD, Conférences, etc.) ou des actualités relatives à la médiation de dettes.

Date

Signature

INSCHRIJVINGSFORMULIER

Terug te sturen per fax 02/217.88.07, per post op het adres: Steunpunt Schuldbemiddeling vzw, Jubelfeestlaan 153-155 1080 Brussel of per mail (scan) op info@steunpuntschuldbemiddeling.be.

NAAM VAN DE DEELNEMER :

INSTELLING:

FUNCTIE:.....

ADRES VAN DE

INSTELLING:.....

FACTURATIE ADRES (indien verschillend):.....

TEL:.....

EMAIL:.....

Ik verklaar dat ik tot hieronder vermelde groep behoor:

- Groep 1: werker van een erkende dienst schuldbemiddeling van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.
- Groep 2: werker in de non-profit sector of gelijkwaardig (de diensten schuldbemiddeling van het Waalse en Vlaamse Gewest, OCMW's, Vzw's, openbare diensten, openbare bedrijven,...) of werkzoekende.
- Groep 3: werker van privébedrijf, advocaat, deurwaarder, notaris, enzovoort.

Ik schrijf mij in voor de opleidingen (omcirkel de prijs van de gewenste opleidingen):

Opleidingen	CAT 1 (in €)	CAT 2 (in €)	CAT 3 (in €)
Formation de base à la médiation de dettes (10d)	700	900	1300
Comment aider les indépendants en difficultés ? Notions de base (1d)	70	90	130
Comment aider les indépendants en difficultés ? La faillite et l'utilisation de Regsol (1/2 d)	35	45	65
Comment aider les indépendants en difficultés ? La comptabilité : quelques notions-clé (1/2 d)	35	45	65
Actualités et questions choisies en règlement collectif de dettes (1/2d)	35	45	65
Le tarif légal et paraprofessionnel des huissiers de justice en matière de recouvrement judiciaire (1d)	70	90	130
Comment animer un groupe et gérer les situations difficiles ? (2d)	140	180	260
Comment encourager des comportements et faire changer des habitudes grâce au groupe (2d)	140	180	260
La « Valise Sesam ouvre moi » ... (1/2 d)	35	45	65
Comment trouver les failles d'un contrat de crédit à la consommation pour mieux négocier avec le prêteur ? (2,5 d)	175	225	325
Wat dient u te weten over consumentenkrediet om beter te kunnen onderhandelen met kredietgevers ? (2d)	140	180	260
Tout comprendre au décompte du « SECAL » (1/2 d)	35	45	65

Opleidingen	CAT 1 (in €)	CAT 2 (in €)	CAT 3 (in €)
Tout comprendre au décompte des « Amendes pénales » (1/2d)	35	45	65
Succession et médiation : les bons réflexes (1d)	70	90	130
La saisie arrêt exécution (1/2 d)	35	45	65
Comment bien rédiger une requête en RCD (1d)	70	90	130
Comment accompagner au mieux une personne en RCD en tant que médiateur amiable (1d)	70	90	130
Comment faciliter la prise en main de son budget par la personne (1d)	70	90	130
Les différents titres de séjour et les aides sociales auxquelles ils donnent droit (1d)	70	90	130
Le recouvrement des dettes fiscales à charge des (ex) conjoints et (ex) cohabitants légaux (1/2 d)	35	45	65
Comment accompagner les personnes souffrant d'assuétudes ?			
- Addiction aux jeux	35	45	65
- Addiction à l'alcool	35	45	65

Ik verbind mij ertoe het bedrag van € op de bankrekening van de vzw Steunpunt Schuldbemiddeling te storten onmiddellijk na ontvangst van de factuur en verklaar de hierboven vermelde algemene voorwaarden te aanvaarden.

Bescherming van de persoonlijke levenssfeer.

Onze vereniging respecteert de wetgeving inzake de bescherming van de persoonlijke levenssfeer. De gegevens die met behulp van dit inschrijvingsformulier worden verzameld, zijn noodzakelijk voor de uitvoering van de dienst die u aanvraagt (meer bepaald om uw inschrijving te kunnen bevestigen, u een factuur te kunnen sturen of u een opleidingsattest te kunnen bezorgen). De gegevens worden alleen in functie van deze dienstverlening gebruikt en worden maar zolang bewaard als nodig is voor de correcte uitvoering van deze dienst.

Daarnaast zullen we, tenzij u zich daartegen verzet, uw e-mailadres eveneens gebruiken om u te informeren over de activiteiten van het Steunpunt (opleidingen, informatiesessies over de collectieve schuldenregeling, conferenties, colloquia, enz.) en over actuele ontwikkelingen op het gebied van schuldbemiddeling. Het spreekt vanzelf dat u te allen tijde de mogelijkheid heeft om zich uit te schrijven van deze nieuwsbrief. Uw gegevens worden nooit voor commerciële doeleinden verstrekt aan derden. Voor meer informatie verwijzen we graag naar de pagina "Bescherming van de persoonlijke levenssfeer" op onze website. U kunt bovendien te allen tijde vragen om uw gegevens te raadplegen, te wijzigen of te wissen. Als u hierover vragen heeft, gelieve contact op te nemen met: info@steunpuntschuldbemiddeling.be.

Neen, ik wens niet per mail op de hoogte te worden gehouden van de activiteiten van het Steunpunt Schuldbemiddeling (opleidingen, informatiesessies over de collectieve schuldenregeling, conferenties, enz.) of van informatie op het gebied van schuldbemiddeling.

Datum:

Handtekening :